BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_572026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 19 mai 2026
À 14H30

Date de la convocation : 12 mai 2026

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Absents excusés : 1
Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-six, le dix neuf mai, à quatorze heures trente, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du Conseil à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le douze mai deux mille vingt-six par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM
Philippe LAURERI – CCVG
Jean-Martin GUISIANO – CAPV
Jean-Pierre ROUX – CCCV
Fernand BRUN – CCCV
Christophe CORTES – CCCV
Philippe KAUPP – CCMPM
Bruno AYCARD – CCVG
Jérémie FABRE – CCVG
Franck CHAUVET – MTPM
Fabrice WERBER – MTPM
Daniel PEROTTO – CCVG
Alexis COLLET – CCVG
Roger ANOT – CCVG (suppléant de Monsieur Bruno Aycard)
Pascal SUMIAN – (DGS CCCV)
Eric MEYNARD – (DGS mairie de Pierrefeu-du-Var et consultant administratif au SMBVG)
Madame Laurence MENICHINI – CASSB

Absents excusés :
Monsieur Jean-Pierre RIZZO – CCMPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jérémie FABRE

BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_572026-DE

N°57-2026 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

VU les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

VU les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer un marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le comité syndical décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à caractère permanent).

La Commission d'Appels d'Offres est composée :
- du Président ou de son représentant,

- de 5 membres du Comité Syndical ou leurs suppléants

élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Compte tenu de la composition du Comité Syndical et en application des textes législatifs et règlementaires suscités, il est proposé d'élire les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

- Monsieur Jérémie FABRE (titulaire)
- Monsieur Fabrice WERBER (titulaire)
- Monsieur Jean-Martin GUISIANO (titulaire)
- Monsieur Christophe CORTES (titulaire)
- Madame Laurence MENICHINI (titulaire)

- Monsieur Bruno AYCARD (suppléant)
- Monsieur Roger ANOT (suppléant)
- Monsieur Jean-Pierre ROUX (suppléant)
- Monsieur Fernand BRUN (suppléant)
- Monsieur Alexis COLLET (suppléant)

BASSIN VERSANT
DU GAPEAU
SYNDICAT MIXTE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 083-200046795-20260519-DELIB_572026-DE

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 20 voix

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

A l'issue de ce scrutin, les membres suivants sont élus :

- Monsieur Jérémie FABRE (titulaire)
- Monsieur Fabrice WERBER (titulaire)
- Monsieur Jean-Martin GUISIANO (titulaire)
- Monsieur Christophe CORTES (titulaire)
- Madame Laurence MENICHINI (titulaire)

- Monsieur Bruno AYCARD (suppléant)
- Monsieur Roger ANOT (suppléant)
- Monsieur Jean-Pierre ROUX (suppléant)
- Monsieur Fernand BRUN (suppléant)
- Monsieur Alexis COLLET (suppléant)

INFORME qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire.

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,
LE PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
Patrick MARTINELLI

Syndicat Mixte Bassin Versant du Gapeau (VAR)